

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement
sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard

MRC L'Islet

6212-03-045



30-2005 ZONES À RISQUES

La Commission scolaire de la Côte-du-Sud demande à la Municipalité si elle reconduit, pour l'année 2005-2006, l'aide aux parents par le financement de l'utilisation des places disponibles dans le transport scolaire;

Il est proposé par monsieur Nelson Cloutier appuyé par madame Sonia Laurendeau

et résolu d'informer l'institution précitée à l'effet que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard maintient son aide pour l'année 2005-2006 et qu'elle reconnaît les zones à risque suivantes:

- Chemin Lessard Ouest, nos 112 à 140;
- Rue Principale, nos 227 à 360.

31-2005 PERMISSION DE VOIRIE ET DÉPÔT DE GARANTIE

Attendu que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard doit aviser le ministère des Transports du Québec et obtenir une autorisation pour toute intervention dans l'emprise des chemins appartenant au ministère;

Attendu que le ministère, lorsqu'il est avisé de la situation, émet un permis autorisant la Municipalité à procéder;

Attendu qu'afin de minimiser les tâches administratives, il serait préférable de présenter au ministère des Transports une résolution qui serait valide pour l'année;

Il est proposé par monsieur Raynald Duchesneau appuyé par monsieur Claude Dubé

et résolu que le conseil municipal autorise le maire, la secrétaire-trésorière ainsi que le contremaître à signer, pour et au nom de la municipalité, toute permission de voirie avec le ministère des Transports du Québec pour l'année 2005.

Le conseil municipal s'engage à respecter les clauses inscrites sur ladite permission de voirie incluant la remise des lieux en bon état.

Dans le cas de travaux urgents et imprévus, la Municipalité s'engage à demander une permission de voirie le jour ouvrable suivant chacun des travaux.

La Municipalité demande à Transport Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000\$) puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

32-2005 MANDAT AU BPR INC. POUR LA POURSUITE DE LA RECHERCHE EN EAU

Considérant que la partie «préliminaire» de la recherche en eau a été effectuée pour déterminer les secteurs à investiguer;

Considérant que la firme BPR inc. a été mandatée dans le dossier d'aqueduc et d'égouts avant le 21 juin 2001 et que la Municipalité peut, dans un tel cas, lui confier de gré à gré, le mandat de poursuivre différentes activités de ce projet devant mener à la réalisation dudit projet;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Serge Guimond appuyé par monsieur Nelson Cloutier et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard confie la poursuite du mandat de recherche en eau à la firme BPR inc. pour un montant de 32 550\$ en plus des frais de forage, d'essais et d'analyses.

33-3005 FONDS POUR LE CENTRE DES LOISIRS

Il est proposé par monsieur Roger Lapierre appuyé par madame Sonia Laurendeau et résolu que trois mille dollars (3 000\$) soit pris à même le poste Loisirs et Culture et viré au Centre des Loisirs.

34-2005 BRIS DE LA PORTE CENTRALE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur Serge Guimond appuyé par monsieur Raynald Duchesneau et résolu que Daniel Coulombe Construction soit mandaté pour la réparation des 2 portes du Centre des Loisirs et pour la porte centrale de l'édifice municipal.

35-2005 AVIS PUBLICS

Il est proposé par monsieur Roger Lapierre appuyé par monsieur Serge Guimond et résolu que, lorsqu'il y aura annonces de soirées publiques d'information, des feuillets circulaires soient expédiés à tous les numéros civiques en plus de l'affichage des AVIS PUBLICS à l'église et à l'édifice municipal.

36-2005 CAHIER SPÉCIAL MUNICIPALITÉS

Le Journal Le Peuple offre, pour juin prochain, un cahier spécial Municipalité, via le journal hebdomadaire pour la promotion du milieu;

Il est proposé par monsieur Serge Guimond appuyé par monsieur Nelson Cloutier et résolu d'acheter une page de ce cahier. Serge Guimond se charge de communiquer avec le responsable de ce projet pour lui demander de trouver des commanditaires pour défrayer les coûts de la moitié de cette page, soit trois cent soixante-dix dollars (370\$) et la Municipalité paiera le même montant pour l'autre moitié.

37-2005 COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Claude Dubé appuyé par madame Sonia Laurendeau et résolu que les comptes ci-après énumérés soient acquittés. (Voir liste au bureau si désiré).